

N° CP 6^e/85-06
Séance du 13 JUIL. 2006

CONVENTION SCAN 25

AQUISITION D'UNE LICENCE LIBERATOIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 modifiée le 15 octobre 2004 portant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 – Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide
 - d'approuver l'acquisition d'une licence libératoire du SCAN 25 de l'IGN pour un montant de 16 071,17 € TTC,
 - de m'autoriser à signer la convention bipartite avec l'IGN, dont le document figure en annexe 1.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement disponibles sur le programme C014 – chapitre 20 – nature 205 – fonction 61 : SIG départemental sont suffisants pour honorer cet engagement.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ... 18 JUIL. 2006
Publication 21 JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006